Nugget point - Catlins

Insolite · Nouvelle-Zélande

Coordonnées GPS	-46.45021, 169.82138
Altitude	0 m
Hauteur maximale	120 m max
Accès	Accès à pied < 1 000 m
Aérodrome le plus proche	Aérodrome de Balclutha 24 km, direction N · spot 7 m plus bas
Référence du spot	298670



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+13:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Mer. 18 nov.	05:19	05:54	20:57	21:33	15 h 03	05:54–06:38 · 20:13–20:57
Jeu. 19 nov.	05:18	05:53	20:59	21:34	15 h 05	05:53–06:38 · 20:14–20:59
Ven. 20 nov.	05:16	05:52	21:00	21:36	15 h 07	05:52–06:37 · 20:16–21:00

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Aérodrome de Balclutha	Aérodrome	24 km, direction N	7 m

Description

Nugget point, une spot particulièrement connu sur l'ile du sud avec ces rochers hors de l'eau en forme de "nugget" pépite. l'accès facile (15minutes) depuis le parking Vidéo à partir de : 1:18

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=298670

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Bonnes pratiques

Ce spot est hors de l'Europe : les règles sont celles du pays. Renseignez-vous auprès de son autorité de l'aviation civile avant de voler ; la bibliothèque Drone-Spot rassemble des notices de plusieurs pays.

- Gardez le drone à vue et volez bas (120 m au plus est la règle la plus répandue).
- Ne survolez pas les personnes, les rassemblements ni les routes.
- Restez loin des aérodromes, des sites militaires et des zones interdites.
- Vérifiez si un enregistrement, une formation ou une autorisation est exigé dans le pays.
- Respectez la vie privée et vérifiez votre assurance.

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=-46.45021&lon=169.82138
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.